



COMMUNE DE

St-Légier-La Chiésaz

COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL

No 7-2021 - Séance du 15 février 2021 - Orale

Annexe de l'Auberge communale

Monsieur le président,
Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers,

La commission municipale créée dans le but d'accompagner la municipalité dans ce projet de réhabilitation de l'annexe de l'auberge, s'est réunie dernièrement en présence du bureau d'architecte chargé de nous présenter un projet chiffré.

Ce projet, détaillé en trois variantes, consistera à rendre le toit de ce bâtiment étanche et optimisera l'intérieur pour une meilleure utilisation des volumes.

Actuellement, nous avons choisi une proposition de travaux qui devrait nous permettre de disposer de nouvelles surfaces pour stocker divers objets et matériaux que nos services communaux cherchent à placer.

Prochainement, le volet financier de ce projet sera proposé et discuté en étroite collaboration avec la commission des finances.

Le but étant de pouvoir aller de l'avant avec une mise à l'enquête et des appels d'offres permettant de venir vers vous avec un préavis pour la réalisation de ces travaux, dans le courant du second semestre 2021.

Nous ne manquerons pas de vous communiquer au fur et à mesure de l'avancement de la procédure.

Merci de votre attention.

Le syndic
A. Bovay

Le secrétaire
J. Steiner

Le sceau de la municipalité de St-Légier-La Chiésaz est apposé au centre, avec le texte "LA MUNICIPALITE ST-LEGIER-LA CHIESAZ".

St-Légier-La Chiésaz, le 15 février 2021

M. Gérald Gygli, municipal délégué
Bureau du conseil communal